



# CHARTRE DU RESPONSABLE D'EQUIPE

NOM :

PRENOM :

EQUIPE :

Vous allez encadrer une équipe de l'ALM Basket pour la saison en cours. Ceci implique des règles de comportement et un investissement dans la vie de votre club.

Outre votre présence régulière auprès de l'équipe, vous vous engagez à :

1. Etre le tampon entre l'entraîneur et/ou le coach, les dirigeants, via la Commission Technique. Faire remonter à la Commission technique tous les problèmes rencontrés au sein de l'équipe.
2. Gérer la logistique de l'équipe, soit :
  - 2.1. Organiser les déplacements (plans, horaires de départ ...) en coordination avec l'entraîneur
  - 2.2. Veiller à l'entretien et au respect du jeu de maillots, shorts, ballons et tout autre matériel éventuellement fournit par le club à votre équipe.
  - 2.3. Contrôler la disponibilité des licences de tous les joueurs et entraîneurs les jours de matchs
3. Faire remonter au correspondant et à la Commission Technique les demandes de changement d'horaire de matches, les dates de tournois ou de matches amicaux, au moins 3 semaines avant le match pour prévenir les gardiens.
4. Ne pas intervenir auprès des joueurs lors des entraînements et des matches (pendant ni en dehors des temps morts) au niveau technique ou tactique.
5. Interdire l'accès au banc à tout parent de joueur. Ne sont admis sur celui-ci que le coach, les joueurs et le responsable d'équipe.
6. Avoir l'esprit sportif, respecter les règles du jeu, les adversaires, les partenaires, les dirigeants, les arbitres et le public. En conséquence, toute sanction financière émanant de la Fédération, due à une contestation ou un mauvais geste de la part du Responsable d'équipe sera à sa charge.
7. En cas de litige ou de non respect des consignes, la Commission Technique se réserve le droit d'intervenir auprès de la personne concernée.
8. Communiquer les résultats de votre équipe à Mr MAGUIN François au 04.72.02.70.23 ou 06.23.25.21.87 le dimanche soir avant 19h00.
9. Ne pas entrer dans les vestiaires qui sont réservés exclusivement aux entraîneurs et joueurs.
10. Ne pas manager (en remplacement de l'entraîneur) même lors des tournois.

Je soussigné, ..... m'engage pour la saison 200...-200.. à respecter cette charte du Responsable d'équipe.

Fait à Meyzieu le ..../...../ 200..

Signature du Responsable d'Equipe